DEPARTEMENT JURIDIQUE

MANDATS DES SIX MEMBRES DU CONSEIL NOMMES PAR LE CHEF DU GOUVERNEMENT

Base et références juridiques des mandats des membres

En dehors du Wali de Bank Al-Maghrib, du Directeur Général de Bank Al-Maghrib et du Directeur du Trésor et des Finances Extérieures – tous membres de droit ès-qualité – les six autres membres (dits non-exécutifs), sont désignés, conformément à l'article 26 de la loi n°40-17 portant Statut de Bank Al-Maghrib, par le Chef du Gouvernement, parmi les personnes connues pour leurs intégrité et compétence en matière monétaire, financière ou économique, n'exerçant aucun mandat électif public et n'occupant aucun poste de responsabilité dans des entreprises publiques ou privées ou dans l'administration publique.

Ces membres sont désignés à moitié, respectivement, sur proposition du Wali de Bank Al-Maghrib et du Ministre chargé des finances.

Leur mandat est de six ans ferme.

Les sièges, par contre, sont renouvelables, par tirage au sort, chaque 2 ans.

- A l'issue du tirage au sort, un membre sortant peut voir son siège reconduit pour la durée restante de son mandat.
- S'il est décidé autrement, le membre nommé en remplacement, le sera pour la durée restante. Dans le procédé du tirage au sort c'est le siège qui est en jeu, pas le mandat. Le mandat, en termes de durée, est le même.
- Un membre tiré au sort peut exprimer la volonté de ne pas conserver son siège ou bien ne pas se voir proposé pour une reconduction.
- Entre en considération, par assimilation, la configuration, selon le cas, de la démission ou de la révocation : « *Le membre nommé en remplacement d'un membre démissionnaire, révoqué ou décédé achève le mandat de celui qu'il remplace* ».

Mandats en cours et renouvellements

Mandat		**Renouvellement des sièges**	
Prénom & Nom	**Nomination**	**Date fin**	**Date de reconduction**
Fathallah OUALALOU	Décision du Chef du gouvernement n°3-8-20 du 20 février 2020, publiée au B.O n°6865 du 16 mars 2020	**Décembre 2023**	**Janvier 2024**
Mohammed DAIRI	Décision du Chef du gouvernement n°3-8-20 du 20 février 2020, publiée au B.O n°6865 du 16 mars 2020		
Mustapha MOUSSAOUI	Décision du Chef du gouvernement n°3-8-20 du 20 février 2020, publiée au B.O n°6865 du 16 mars 2020	**Décembre 2021**	**Janvier 2022**
Larbi JAIDI	Décision du Chef du gouvernement n°3-8-20 du 20 février 2020, publiée au B.O n°6865 du 16 mars 2020	**Décembre 2021**	**Janvier 2022**
Mouna CHERKAOUI	Décision du Chef du gouvernement n°3-8-20 du 20 février 2020, publiée au B.O n°6865 du 16 mars 2020	**Décembre 2023**	**Janvier 2024**
Najat EL MEKKAOUI	Décision du Chef du gouvernement n°3-8-20 du 20 février 2020, publiée au B.O n°6865 du 16 mars 2020		
Terme final des mandats			
Décembre 2025			